

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mars 2020

D'URGENCE POUR FAIRE FACE À L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 - (N° 2764)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 153

présenté par
Mme Guévenoux

ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 6, substituer aux mots :

« , aussitôt que la situation sanitaire le permet au regard de l'analyse du comité national scientifique »

les mots :

« 2020, aussitôt que la situation sanitaire le permet au regard de l'analyse du comité de scientifiques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.